

Extrait du registre
des délibérations de la Commune de LIMEUX
séance du 13/12/2021

L' an 2021 et le 13 Décembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre socioculturel, afin de respecter les règles sanitaires en vigueur face à l'épidémie de COVID 19, sous la présidence de M YVON Julien, maire, en session ordinaire.

Présents : M. YVON Julien, Maire, Mmes : KUBLER Sylvia, MOREL Angélique, PAIRAULT Elodie, MM : FAILLOT Benoit, PILORGET Franck, RAYMOND Philippe, ROTINAT Julien

Absent(s) : M. GRESSETTE Romain

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BEUGIN-FLEURANT Bastien à Mme MOREL Angélique

Excusé(s) : Mme DELAGE Elodie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- En exercice : 8

Date de la convocation : 06/12/2021

Date d'affichage : 06/12/2021

Secrétaire de séance : Mme MOREL Angélique

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

- **Aliénation chemin rural du Rouzeau** : suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 8/10/21 au 29/10/21, et suite à l'avis favorable du commissaire enquêteur, la procédure d'aliénation du chemin est approuvée à l'unanimité des membres présents. Monsieur le Maire est autorisé de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir le chemin rural.

- **Dépenses d'investissement** : Monsieur le Maire est autorisé dès janvier 2022, avant le vote du prochain budget, à engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25% du montant alloué au budget 2021 comme suit :

- CHAPITRE D20 : Immobilisations incorporelles : 1 050.00 €
- CHAPITRE D21 : Immobilisations corporelles : 31 121.00 €

- Voirie communautaire :

L'exercice de la compétence « voirie d'intérêt communautaire » recouvre la création, l'entretien et l'aménagement de voiries. Il est nécessaire d'établir un procès-verbal de mise à disposition des voiries d'intérêt communautaire par la commune de Limeux à la Communauté de communes, afin de justifier l'intervention de la communauté de communes sur les voiries listées en annexe du procès-verbal.

Constatant que le chemin du Rouzeau est constitué d'une partie en enrobé et l'autre en terre, le conseil municipal décide à l'unanimité : **de retirer** la mise à disposition de cette **partie en terre du chemin du Rouzeau soit 210 ml**, et d'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

- Tarif stère de bois : La commune disposant de bois d'affouages dans la forêt communale et plus particulièrement de taillis, Monsieur le Maire propose deux tarifs distincts soit : 8.00€ / stère pour des têtes de chêne et 4.00€ / stère pour du taillis. Le Conseil Municipal décide de voter ces nouveaux tarifs à l'unanimité.

- Rapport du SIAEP Preuilley / Ste Thorette 2020 : Le Conseil Municipal adopte le rapport à l'unanimité.

- Détermination des taux d'avancement de grade : Monsieur le Maire rappelle que chaque assemblée délibérante doit fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 29/11/2020, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Cadres d'emplois	Grades d'avancement	Taux en %
Adjoint administratif	Adjoint administratif Principal 1ère classe	100
Adjoint technique	Adjoint technique Principal 2ème classe	100

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la proposition ci-dessus.

- Subventions aux associations : Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 50 € à chacune des associations suivantes :

- LIGUE CONTRE LE CANCER
- ACPG ANCIENS COMBATTANTS
- FNATH
- FACILAVIE
- La Fabrik des SEPer Heros

- Convention fourrière SBPA : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire la convention avec la SBPA pour le service de la fourrière des chiens errants soit : 1€ par 163 habitants : 163.00€

- **Annualisation du temps de travail des agents** : La durée légale de temps de travail dans la fonction publique territoriale est fixée à 1607 heures.
Dans les faits les agents de la commune appliquent déjà les 1607h annuelles mais il convient que le conseil municipal entérine cette situation pour la régulariser juridiquement. Par cette délibération et à l'unanimité, le conseil municipal confirme l'annualisation du temps de travail des agents de la commune.

INFORMATIONS DIVERSES

- Fêtes de Noël : résumé du travail de la commission, un grand bravo à Sylvia et Bastien, pour les décorations et pour l'installation, merci à Philippe et Franck pour la pose des sapins.

Points sur les festivités :

- Journée participative : retour très positif de cette journée, belle participation des familles.

- Noël des enfants : 25 enfants sur 29 étaient présents, spectacle très apprécié, un bel après-midi pour nos enfants de Limeux.

- Calendrier de l'aveugle : il nous reste quelques cases de vides mais celles déjà remplies sont magnifiques.

- Repas des anciens : le repas des anciens initialement prévu le samedi 18 décembre sera, après concertation auprès du conseil municipal, reporté à une date ultérieure, au vu de la situation sanitaire actuelle afin de ne pas prendre de risques à 8 jours des fêtes de Noël. Un courrier sera adressé dès demain aux personnes inscrites.

- Arrêté règlement du cimetière : le Maire présente au conseil l'arrêté rédigé dans l'intérêt de l'ordre, de l'hygiène et de la salubrité du cimetière communal. Il faudra revoir les articles 3 pour la disposition des pots de fleurs sur les tombes et 4 concernant le jardin du souvenir.

- Arrêté Lignes Directrices de Gestion : arrêté obligatoire pour toute collectivité, présentant un programme pluriannuel de la gestion du personnel de la collectivité (formations, régime indemnitaire et primes, prévention des risques professionnels, valorisation des parcours professionnels..)

- Adressage : Dossier clôturé au niveau de la Poste, le fichier des adresses est validé. Nous sommes en attente du retour de la déclaration préalable déposée auprès de la DDT et le l'Architecte des Bâtiments de France pour la pose des panneaux et plaques de rues.

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur les jeux d'automne de la Communauté de Communes : activités pour les 11-17 ans, succès au rendez-vous, projet qui va perdurer sur d'autres vacances scolaires.

- Projet d'implantation d'une 3ème micro-crèche sur le territoire de la Communauté de Communes : communes potentiellement candidates Brinay, Lury-sur-Arnon, Chéry ou Quincy.

La séance est levée à 21h12.